

# Ville de Questembert

## Débat d'orientation budgétaire 2012

### Contexte et propositions d'orientations

#### LE CONTEXTE

Le contexte 2012 présente à plusieurs titres de nombreuses incertitudes. Les deux premières sont d'ordre électoral avec l'élection du Président de la République puis celle des députés. Dans ce contexte, il est difficile de se baser sur des informations fiables quant aux mesures à venir concernant les collectivités locales.

Dans ce temps préélectoral, associé à un contexte économique peu favorable, les transactions immobilières et les projets de construction de logements individuels connaissent traditionnellement un ralentissement, impactant les recettes issues des droits de mutation, de la taxe d'aménagement et des impôts directs (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti).

La détérioration de l'environnement économique au 4ème trimestre 2011 conduit à réviser l'hypothèse de croissance de 1% à 0,5%. Ces prévisions auront un impact direct sur le produit de l'impôt (moins 1,8 milliard) sur les sociétés et sur la TVA (moins 800 millions). Ainsi le projet de loi de finances rectificative prévoit une baisse des recettes des collectivités locales de 200 millions. La loi de finances 2012 a dès à présent gelé en valeur les différentes dotations d'Etat.

Par ailleurs, concernant les liquidités bancaires, la fin de l'année 2011 a été très tendue. Il semble que le début de l'année 2012 soit plus favorable. Néanmoins cette situation peut très rapidement faire volte face du fait des interactions étroites entre certains pays européens en difficulté (la Grèce notamment) et certains établissements bancaires, partenaires traditionnels des collectivités morbihanaises. Les prévisions des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne permettent d'évaluer les taux d'intérêts bancaires 2012 aux alentours de 0,9%, contre une moyenne de 1,4% en 2011. Ces taux d'intérêts auront un impact favorable sur les intérêts de la dette communale.

Enfin des mesures affectent déjà ou vont affecter la collectivité, à savoir :

- le passage de la TVA à 5,5% à la TVA à taux réduit (7%) ;
- l'augmentation des cotisations retraites dès le 1er janvier 2012 ;
- l'augmentation de la TVA de 19,6% à 21,2% au 1er octobre 2012.

C'est par conséquent dans un contexte très incertain que les orientations budgétaires 2012 sont proposées.

## LE FONCTIONNEMENT

### **A - LES DEPENSES.**

**Indicateur : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 031 854,87 euros, soit 702 euros par habitants.**

#### **-Les charges à caractère général**

Les **dépenses 2011**, représentant 26% des charges réelles de fonctionnement, sont en hausse par rapport à 2010 et s'expliquent par l'augmentation des prix des carburants, de l'énergie et de l'électricité, ainsi que du chauffage urbain. Ces deux derniers postes, malgré les mesures d'économie mises en place, sont impactés par deux éléments : l'ouverture au public de la nouvelle salle de gym et surtout l'augmentation des tarifs (gaz et électricité).

Le poste maintenance a connu une forte progression du fait de la mise à place de nouveaux contrats par Léna Leblanc, en réponse aux obligations réglementaires.

Les honoraires ont connu également une augmentation s'expliquant par la réalisation de différentes missions (téléphonie, mission optimisation des charges sociales), la fin de procédures contentieuses et des divisions foncières (Kerjumais)

**En 2012**, les postes énergie, malgré les mesures d'économie qui seront mises en place grâce à l'accompagnement du CEP (Conseil en Energie Partagé du Pays de Vannes), devraient connaître une hausse (augmentation des tarifs et hiver rigoureux).

Une dépense pour la mise en place de la TLPE est à prendre en compte.

#### **-Le personnel**

Ce poste connaît une progression de 5,3% par rapport à 2010. Cette progression s'explique par différents éléments :

- la fin des contrats aidés ;
- le recrutement d'une chargée de mission Agenda 21 et d'un technicien bâtiment ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT).

Ce poste, qui représente 48,04% des dépenses réelles de fonctionnement, reste cependant inférieur en valeur aux dépenses de personnel de l'année 2009.

**En 2012**, les besoins en personnel sont les suivants :

-Médiathèque : renforcement de l'équipe par un demi-poste permanent et par deux emplois saisonniers (juillet et août) afin de pallier le retard pris dans le référencement et la couverture des ouvrages, l'équipe de permanents étant mobilisée par la mise en place du RFID

-Bureau d'études Bâtiment : le recrutement d'un technicien est une réelle nécessité au regard des travaux à venir.

-Services Techniques : 1 poste est à renouveler suite à un départ en retraite. Ce poste sera affecté soit à la voirie soit aux espaces verts.

-La fin du contrat de la chargée de mission agenda 21 doit poser la question de se doter ou non, pendant une période définie, de compétences pointues dans d'autres domaines à définir (SIG, informatique...)

-La nécessité de recruter un agent ACMO.

A noter par ailleurs que la collectivité devra faire une avance de cotisation au Fonds National Pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

### Les autres charges de gestion courante

Les subventions aux associations, au CCAS, à l'OGEC et le fonds de concours pour la salle Asphodèle constituent principalement ces charges.

La subvention communale 2011 versée au CCAS est restée stable à 342 000 euros. Ce montant devrait être maintenu en 2012. Cependant, il existe aujourd'hui une incertitude quant à l'exonération des charges du personnel d'aide à domicile, ainsi qu'une baisse des aides de la CAF, associé à la suppression en 2012 des aides du Conseil général pour l'ALSH.

En 2012, les subventions OGEC et DIWAN seront respectivement de 207 315,69 euros et 10 864,09 euros.

<i>Fonds de concours « Asphodèle »</i>					
€ TTC	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Investissement</b>	36 999	36 999	36 999	36 999	36 999
<b>Fonctionnement participation maximale</b>	101 331	103 442	107 344	110 345	115 159
<b>Total</b>	<b>138 330</b>	<b>140 441</b>	<b>144 343</b>	<b>147 344</b>	<b>152 158</b>

### -Les charges de la dette

En 2011, les intérêts de la dette ont atteint 253 519,83 euros contre 291 132,07 euros en 2010. L'écart entre le prévisionnel et le réalisé 2011 s'explique par quatre éléments :

- la non contractualisation d'emprunt dans l'année écoulée ;
- le différentiel important entre les taux d'intérêts prévisionnels (basés sur les taux directeurs de la BCE) annoncés début 2011 et les taux réels ;
- la renégociation de la dette en 2010 : un emprunt a été renégocié à un taux de 1,65%
- une gestion active de la dette.

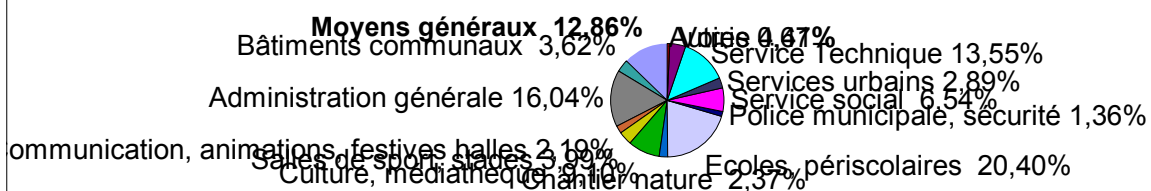
Les charges de la dette représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2012, les taux variables sont annoncés entre 0,8% et 1%, contre 1,40 en moyenne en 2011. Néanmoins, si les taux variables sont bas, les marges bancaires sont élevées car les collectivités ne sont pas dépositaires dans les établissements bancaires. Les taux fixes, quant à eux, sont aux alentours de 5%. Se basant sur ces prévisions des taux d'intérêts variables, les intérêts de la dette en 2012 ne devraient pas dépasser 285 000 euros.

### -Les provisions pour risques

Le risque lié au paiement des charges sur les aides ménagères est pris en compte, même si c'est au CCAS de l'assurer. Ce litige est toujours d'actualité en 2012.

## Répartition des dépenses de fonctionnement par service - Année 2011



## **B - LES RECETTES**

**Indicateur : les recettes réelles de fonctionnement atteignent 956 euros par habitant.**

### **-Les produits des régies**

Nos principales régies concernent les restaurants scolaires (en constante progression), la médiathèque (qui sera en baisse significative pour 2012 du fait de la nouvelle tarification intercommunale), la garderie, les droits de place (du marché : en constante progression), les photocopies, les fourrières, etc....

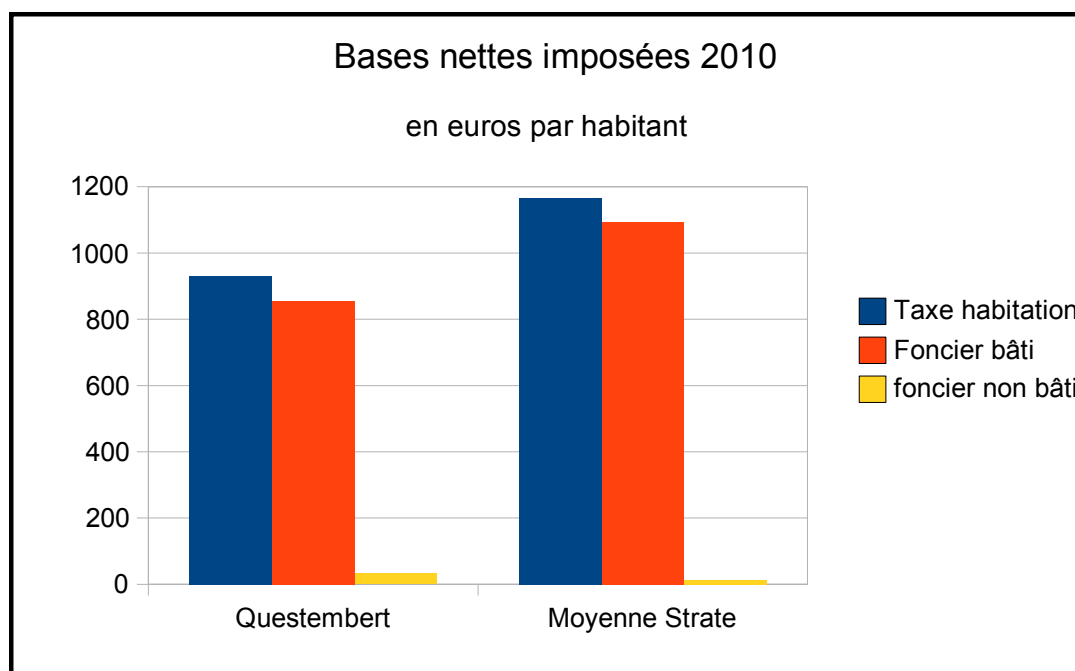
Sans être d'une importance fondamentale, elles participent à l'équilibre du budget et représentent environ 5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Concernant la restauration scolaire, il est à noter qu'un nouveau marché va être lancé. Une incertitude existe sur les prix unitaires « de sortie » du repas proposés par les candidats (augmentation de la tva, augmentation du coût des matières premières, etc...). Cependant, il est proposé de lancer le marché sur la base ferme de ce qui est déjà pratiqué (produits bio = 20% de la valeur d'achat, pain et laitage bio 2 fois par semaine, etc).

### **-La fiscalité**

Les bases des valeurs locatives augmentent de façon régulière eu égard aux permis de construire délivrés. Par ailleurs, l'Etat a procédé à une revalorisation de 1,8% des bases...contre 2 % en 2011.

<i>Les bases en milliers d'euros</i>								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	<b>2012</b>
Taxe d'habitation	4 775	5 091	5 432	5 835	6 160	6 519	6 913	<b>7 172</b>
Foncier bâti	4 580	4 870	5 110	5 332	5 818	5 997	6 233	<b>6 682</b>
Foncier non bâti	264	220	222	228	234	233	238	<b>242</b>



Les taux							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taxe d'habitation	18,81	18,81	18,81	18,81	19,75	19,75	19,75
Foncier bâti	26,07	26,07	26,07	26,07	27,37	27,37	27,37
Foncier non bâti	63,91	63,91	63,91	63,91	67,10	67,10	67,1

Le produit (bases x taux) des 3 taxes locales connaît la progression suivante :

Les produits des taxes locales en milliers d'euros								
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Taxe d'habitation</b>	898	957	1021	1097	1216	1287	1365	<b>1416</b>
<b>Foncier bâti</b>	1194	1269	1332	1390	1592	1641	1706	<b>1828</b>
<b>Foncier non bâti</b>	168	140	142	145	157	156	160	<b>162</b>
<b>TOTAL</b>	2 260	2 366	2 495	2 632	2 959	3084	3231	<b>3406</b>
<b>Progression n-1</b>	-	4,69%	5,45%	5,49%	12,42%	4,15%	3,06%	5,41%

**Indicateur : en 2011, les recettes des contributions directes s'élèvent à 451 euros par habitants.**

<i>Prélèvement en euros par habitant 2011</i>				
	Questembert	Morbihan Moyenne de la Strate (2010)	Région Moyenne de la strate (2010)	France Moyenne de la strate (2010)
Taxe d'habitation	186	176	185	167
Foncier bâti	245	234	202	228
Foncier non bâti	22	11	11	8

Le produit de la taxe professionnelle, selon le principe de la taxe professionnelle unique, est intégralement reversé aux communes par la communauté sur le montant que percevaient les communes en 1997, déduction faite des charges transférées. Ainsi, en 2012, le montant de l'attribution de compensation sera stable à 462 394,98 euros. Cependant un risque existe quant aux nouvelles dispositions de péréquation horizontale entre EPCI et communes.

Enfin, les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sont difficiles à chiffrer avec précision pour cette première année d'application. En effet, il a été laissé aux assujettis la possibilité de réduire leurs surfaces en-dessous de 7 m<sup>2</sup>, leur offrant ainsi la possibilité d'être totalement exonérés. Néanmoins, une recette de 30 000 euros peut être envisagée.

### **-Les dotations de l'Etat**

Rappel de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

<i>Evolution de la DGF en euros</i>						
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
780 449	919 938	934 502	947 888	898 612	909 887	906284

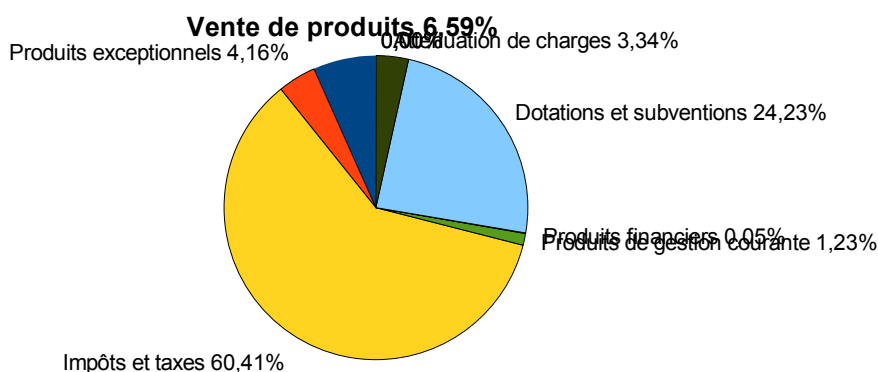
**Indicateur : le montant de la DGF 2011 est de 126 euros par habitant.**

A ce jour le montant exact de la DGF 2012 n'est pas connu, mais elle est annoncée comme étant gelée en valeur. Elle sera communiquée dès que possible.

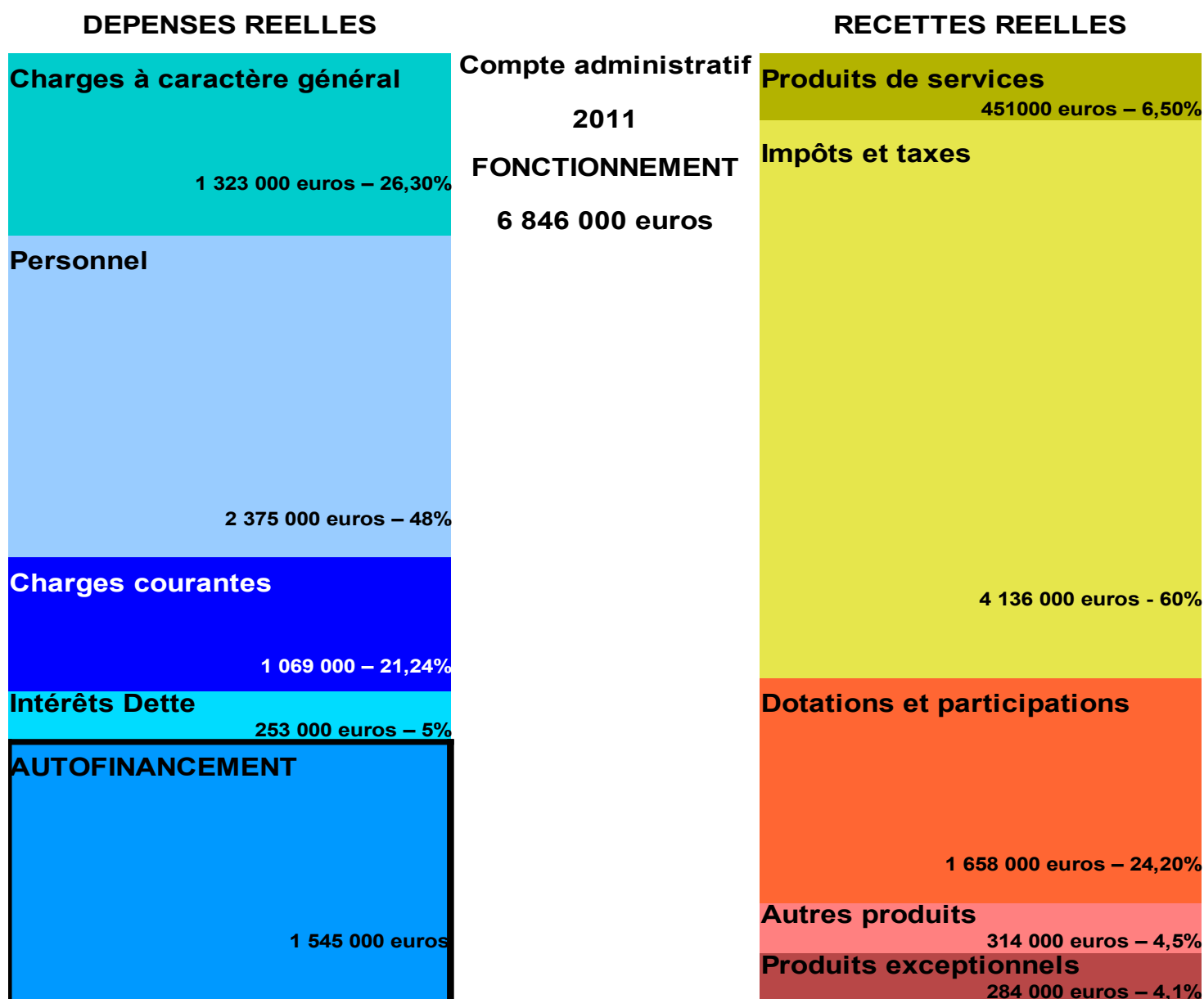
La DSR, selon le dernier Comité des Finances Locales du 7 février, doit être augmentée de 4,6%. Cette augmentation sera répartie pour moitié au « bourg centre-péréquation » et pour l'autre moitié au titre de la DSR cible (10 000 communes rurales les moins favorisées). Questembert est par conséquent concernée par la totalité de cette augmentation.

<i>Evolution des différentes dotations nationales</i>					
	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Dotation globale de fonctionnement	947 888	898 692	909 887	906284	900 000 prévision
Dotation de solidarité rurale	213 942	201 158	321 667	347709	363703 prévision
Dotation de solidarité rurale	87 706	85 928			
Dotation nationale de péréquation	192 281	145 459	163 688	172741	180687 prévision
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 817</b>	<b>1 331 237</b>	<b>1395242</b>	<b>1426734</b>	<b>1 444 390</b> <b>prévision</b>

### **Répartition des recettes de fonctionnement - Année 2011**



## VUE GENERALE DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011





## L'INVESTISSEMENT

### **LES RECETTES**

Elles sont constituées de 6 grands blocs :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé
- le fonds de compensation de la TVA
- les emprunts
- les subventions
- la taxe locale d'équipement
- les recettes d'amortissement

#### **-L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il demeure important puisqu'il est de 1 543 982 euros contre 1 170 347 euros l'année dernière, 713 000 € en 2010, 765 000 € en 2009 et 1 052 000 € en 2008.

En 2012, la commune assurera donc la couverture du remboursement du capital des prêts (environ 855 000 €).

#### **-Le fonds de compensation de la TVA en fonction des investissements faits l'année n- 1**

<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>F.C.T.V.A</b>	
2002	953000	2002	184953
2003	1214000	2003	250786
2004	2183000	2004	136377
2005	1032000	2005	182057
2006	1714000	2006	298410
2007	2986000	2007	98711
2008	3035000	2008	220129
2009	2381351	2009	751778
2010	3092943	2010	340000
2011	2006847	2011	455122
2012	-	2012	<b>250000</b>

Un amendement a proposé de porter le taux de compensation forfaitaire à 15,758% pour les dépenses éligibles réalisées en 2012 et à 16,586% pour les dépenses réalisées à compter de 2013. Le gouvernement a finalement décidé le 16 février, d'appliquer le nouveau taux de compensation forfaitaire uniquement pour les dépenses effectuées à partir du 1er janvier 2013. Les dépenses d'investissement réalisées entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2012 ne bénéficieront pas de d'une revalorisation de ce taux de compensation, alors qu'elles auront subi une augmentation de TVA de 19,69 à 21,2 %.

Il faut noter que depuis 5 ans, les dépenses d'investissement oscillent entre 2 et 3 millions, contribuant à l'augmentation à la fois des équipements à destination de la population, mais aussi à la richesse patrimoniale de la commune (formation brute de capital fixe – FBCF).

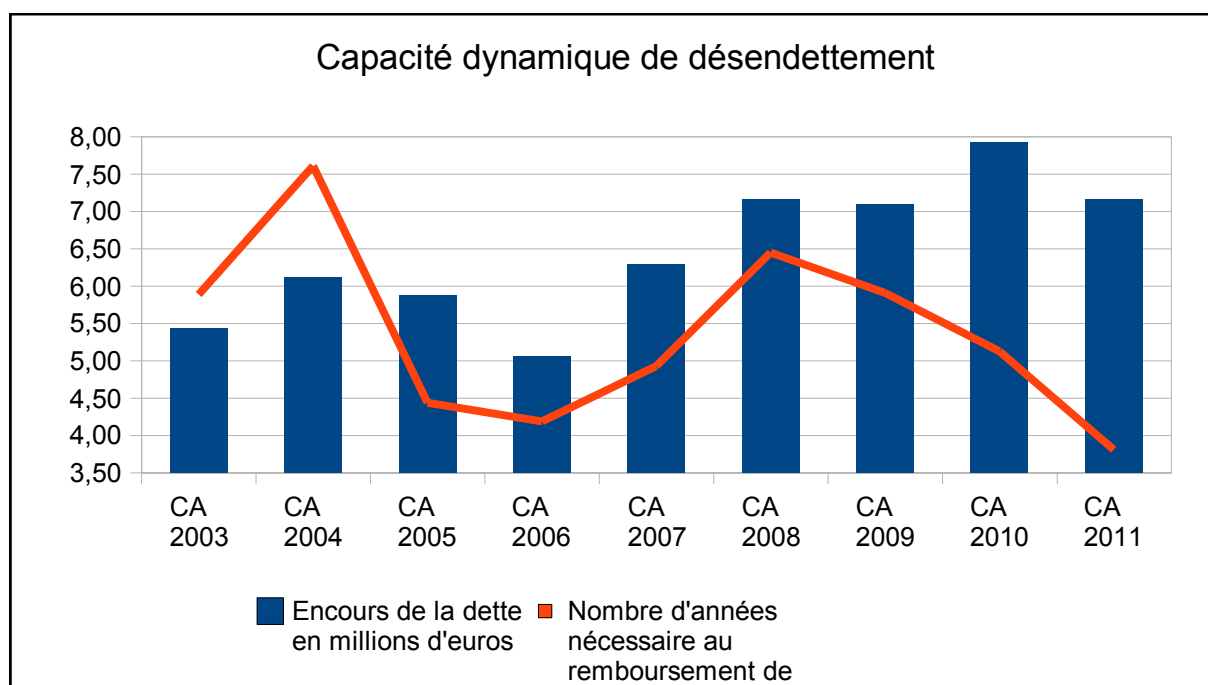
## -Les emprunts et la dette

<i>Emprunts contractés en milliers d'euros</i>									
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
346,5	650	1150	500	0	1 856	1500	1000	1986	0

A noter qu'en 2010, un seul nouvel emprunt de 1,5 M€ a été contracté. Mais la renégociation de la dette a fait que deux autres emprunts ont été signés pour 0,486 M€, en remplacement d'emprunts déjà existants et soldés à moment de la renégociation. Cela explique le montant total des emprunts contractés en 2010.

L'encours de la dette au 31 décembre 2011 était de 7 162 000 euros.

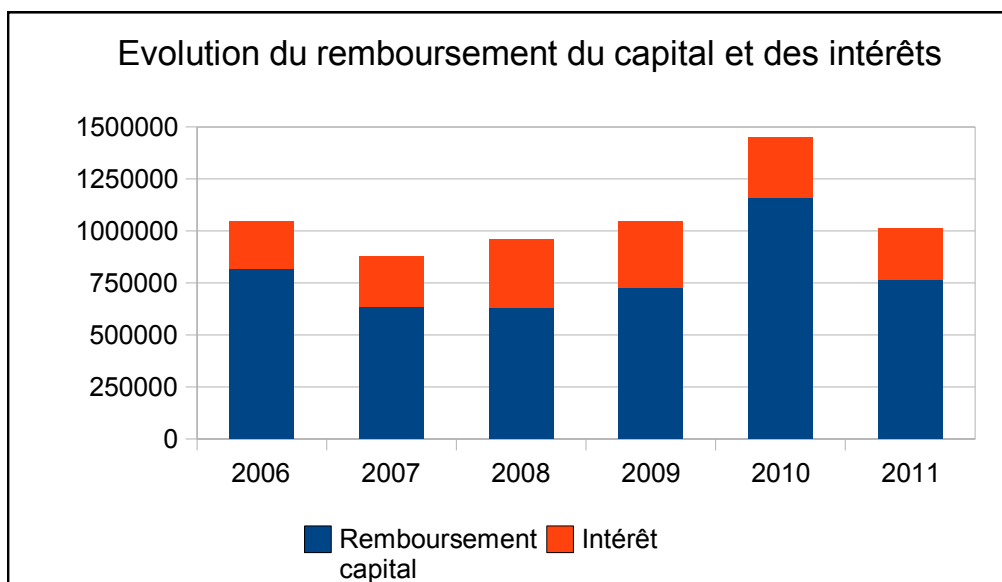
La dette a été réduite de 9,59% en 2011 et atteint 1 000 euros par habitant (ou 998 euros si l'on affecte deux échéances d'emprunt normalement prélevées en 2011 mais prélevées au 1er janvier 2012).



Comme le montre le tableau ci-dessus, la commune améliore significativement depuis 3 ans sa capacité de désendettement. Cet indicateur, utilisé par la Chambre régionale des Comptes et le Trésor public, est calculé de la façon suivante : il s'agit de l'encours de la dette divisé par la capacité d'autofinancement brute : la CAF brute. On obtient ainsi le nombre d'années nécessaires pour liquider la dette à CAF brute constante.

Aujourd'hui, il faut 3,81 années à la commune pour rembourser intégralement ses emprunts : capital restant du : 7 162 000€ / CAF brute : 1 879 000€ = 3,81 années.

**Pour l'année 2012**, il est envisagé de stabiliser l'endettement à hauteur de 1000 euros par habitant, tout en sollicitant l'emprunt à un niveau de 1M€.



### La qualité de la dette :

Conformément à une circulaire interministérielle relatives aux produits financiers souscrits par les collectivités territoriales, il est maintenant obligatoire de présenter l'encours de dette par typologie d'emprunt selon une échelle allant de A à F, des plus « sûrs » classés A1 aux plus risqués classés F.

	TAUX	Capital restant du au 01/01/12	Classement
1	Euribor 3M	303944,59	A1
2	Euribor 3M	1425000	A1
3	Taux fixe	861513,32	A1
4	Taux fixe	373684,39	A1
5	Taux fixe	255363,86	A1
6	Taux fixe	276773,24	A1
7	Taux fixe	53728,75	A1
8	Euribor 12M	52984,97	A1
9	Taux fixe	53838,12	A1
10	Taux fixe	192647,16	A1
11	Euribor 3M	60681,27	A1
12	Euribor 3M	139368,05	A1
13	Euribor 3M	242719,55	A1
14	Taux fixe	423777,39	A1
15	Euribor 3M	38979,54	A1
16	Taux fixe	397102,41	A1
17	Taux fixe	813428,63	A1
18	TAG 3M	22672,48	A1
19	Taux fixe	221261,38	A1
20	Taux fixe	783333,29	A1
21	Taux fixe	14914	A1
22	Euribor 12M	74653	A1
23	Taux fixe	58647,16	A1
24	Taux fixe	45926,31	A1

Classification « Gissler »	Indices en euros
A	24 produits – 100 % de l'encours
B	0
C	0
D	0
E	0
F	0

#### -Les subventions :

Elles sont directement rattachées aux opérations.

A noter que des subventions ont été acquises pour la rénovation des bâtiments du Marchix et de la Trésorerie, dans le cadre de l'appel à projets « BBC Effinergie » lancé par l'Ademe et la Région Bretagne, dispositif retenant les meilleurs projets régionaux.

Par ailleurs, des subventions Eco-Faur seront sollicitées pour les travaux dans le centre ville.

#### -La taxe locale d'équipement :

<i>TLE en euros</i>										
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
90 235	77 787	107 943	111 770	174 565	130 000	296 106	212 950	160 945	218889	224000

Le régime de la Taxe Locale d'Equipement se terminera le 31 mars 2012 au profit de la Taxe d'aménagement pour laquelle le conseil municipal a voté un taux de 3,5% en zone agglomérée (contre 4% pour la TLE) et 5% en zone rurale.

#### - Les recettes d'amortissement :

Le montant des amortissement s'élèvent à 455 000 euros en 2011, et seront sensiblement du même montant en 2012.

### **LES DEPENSES 2012**

**Indicateur : les dépenses d'équipements en 2011 s'élevaient à 292 euros par habitant.**

#### **Les bâtiments communaux**

Restaurant scolaire Locmaria : création de vestiaires et rénovation de la laverie	31000 euros HT
Eglise : rénovation entrées Nord et Sud, traitement préventif, pose de témoins	48 000 euros HT
Travaux insonorisation : maison des jeunes, OTSI	25 000 euros HT
Mairie : travaux et bureaux d'études	234 000 euros HT
Mairie : acquisition matériel informatique et solution d'impression	35 000euros HT
Bâtiment Bédard : démolition garages sud	15 000 euros HT

### **L'éducation, l'enfance et la jeunesse**

Aire de jeux Beau Soleil	50 000 euros HT
Ecole maternelle : clôture bois et grillage	10 000 euros HT
Ecole primaire : acquisition d'un second TBI	4 500 euros HT
Centre de Loisirs Sans Hébergement	25 000 euros HT

### **Le patrimoine historique**

Maison Le Guennego	50 000 euros HT
Tour Saint-Martin : réhabilitation	20 000 euros HT
Parvis des halles : restauration	20 000 euros HT

### **La voirie et les réseaux**

Hyper centre ville : enfouissement réseaux et réfection définitive	310 000 euros HT
Rue Le Brun Malard : enfouissement réseaux et fourreaux fibre	150 000 euros HT
Rue Le Brun Malard : réfection voirie	320 000 euros HT
Les Ecottais : purge	32 000 euros HT
Sécurité routière : feux tricolores	80 000 euros HT
Sécurité routière : Kerbonnet : giratoire « test »	5 000 euros HT
Transports en commun : Quai bus Mairie	16 000 euros HT
Secteur de la gare : MO et travaux	50 000 euros HT
PUP Kerjumais	50 000 euros HT
Signalétique	50 000 euros HT

### **Le logement et la solidarité**

Bâtiment du Marchix et resto du coeur : MO et travaux	50 000 euros HT
Bâtiment trésorerie : MO	35 000 euros HT
Local SDF : aménagement wc et douche	10 000 euros HT

### **L'environnement**

Bassin de rétention pont plat	200 000 euros HT
Réseau des eaux pluviales : rue Jean Grimaud	220 000 euros HT

### **Le sport**

Salle de sports n°2 : sécurisation des skydomes	18 000 euros HT
Salle de sports n°1 : réfection du sol	80 000 euros HT
Complexe sportif : réfection du sol du hall	18 000 euros HT
Rugby : local de rangement	1 500 euros HT

### **La culture**

Cinéma : free cooling	4 000 euros HT
Lecture publique : médiathèque : réorganisation accueil	25 000 euros HT
Lecture publique : renouvellement fonds documentaire	27 000 euros HT
lecture publique : installation système RFID	36 000 euros HT
Salle de musiques actuelles - Célac : salles de répétition	15 000 euros HT

## CONCLUSION

La situation financière de la commune peut être qualifiée de bonne au regard de plusieurs critères. A n'en retenir que deux, citons :

- la capacité dynamique de désendettement qui passe cette année en-dessous des 4 ans.
- l'autofinancement qui représente près de deux fois la charge annuelle de la dette, indiquant que la commune dégage des fonds propres pour investir (CAF nette).

Ces indicateurs sont la traduction d'une gestion optimale des dépenses de fonctionnement associée à une optimisation des ressources financières de la commune. Cette ligne de conduite doit permettre d'envisager les années à venir sereinement, tout en atténuant l'impact des menaces (hausse de la TVA, baisse des dotations nationales, etc...) pesant sur les équilibres financiers communaux, pour au final développer les services et réaliser les équipements structurants attendus par la population.

### **Ratios par habitant €/habitant (population prise en compte : 7 160 habitants)**

	Questembert 2011	Communes de la strate (2010 Minefi)
Frais de personnel	332	486
Encours de la dette	1000	877
Dépenses d'équipement	292	300
Produits de fonctionnement	956	1114
Charges de fonctionnement	690	967
Recettes contributions directes	451	403
Recettes DGF + DSR	199	204

